



## Problèmes avec mon ex qui a fait des dettes

Par **May60**, le **02/11/2023** à **16:48**

Bonjour,

J'ai de gros soucis avec mon ex.

Quand nous vivions ensemble il m'a caché des dettes qu'il a fait à xxxx et xxxxx. Il me mentait en disant qu'il payait et m'empêchait l'accès aux services internet.

Nous avons cassé le bail en 2021 mais il n'a jamais voulu partir de la maison. Il doit 3 loyers à mon père (nous vivions dans la maison de mes grand parents décédés, en location, depuis la succession est en cours et la maison va être vendue. il y a plusieurs héritiers dessus), il me doit énormément d'argent, il mentait en disant qu'il travaillait mais c'est faux. J'ai dû faire un crédit pour pouvoir faire des courses et payer d'autres factures.

Il est parti il y a quelques mois, 2 mois après moi, ( je suis partie début avril, il est parti fin mai) en laissant toutes ses affaires et en me disant par écrit que je pouvais en faire ce que je voulais. On l'a relancé plein de fois pour qu'il vienne. Il a fini par venir il y a 2 ou 3 semaines, mais il n'a pas tout pris, et beaucoup de monde est allé et venu dans la maison, que ce soit les héritiers ou pour des visites dans la maison. Il dit qu'il lui manque certaines choses lui appartenant, comme une table qu'il a achetée avant d'être avec moi, et de l'électroménager que sa mère nous avait achetée à Noël. Je ne sais pas ce qu'il en est de ses affaires, il n'y a rien qui me prouve qu'il ne les a pas récupérées mais qu'il me dit ça pour ne pas payer ce qu'il nous doit. Il m'embête également pour un canapé qu'un ami a lui devait lui vendre mais mon ex ne l'a jamais payé. C'est sa copine qui a payé pour ne pas qu'il y ait d'histoire avec mon ex. J'ai contacté cette fille pour lui demander si je pouvais vendre le canapé du fait des dettes que mon ex m'a fait et elle a accepté. Cependant il me menace de ne pas payer ses dettes et de ne pas payer les loyers qu'il doit à mon père s'il n'a pas ses affaires. Mais il ne travaille pas, sa voiture n'est pas assurée et elle est maintenant accidentée il est rentré chez lui bourré, il a des dettes partout, même à sa banque et à Pôle emploi. Il a utilisé les photos de mon accident de voiture pour mentir à ses patrons et dire qu'il ne pouvait pas aller travailler. Il a aussi menti en disant qu'il était hospitalisé mais c'est pas vrai. Maintenant il vit chez sa grand mère.

Je ne sais pas quel recours je peux demander car en plus de ça il me harcèle par mail et par SMS même quand je le bloque il arrive à me contacter. Il lui arrivait de me suivre à une période et de venir devant chez mes parents pour voir si j'étais là.

Il a également dragué ma nièce de 16 ans à l'époque après notre séparation.

Il a cassé des portes dans la maison et a abîmé les rebords de fenêtre, n'a pas fini les travaux qu'il avait commencés, il a laissé un bordel monstre dans le sous sol on a du faire appel à

quelqu'un pour finir de nous aider à débarrasser la maison quand il a laissé ses dernières affaires qu'il ne voulait pas il y a quelques semaines.

La ou j'ai eu tort c'est lors de notre arrivée dans la maison j'ai mis les factures aux deux noms, mais c'était lui qui devait les payer car je n'avais pas beaucoup de moyens, ayant repris mes études et ne recevant que le chômage, on s'était arrangés comme ça avant de prendre la maison. C'est la première fois que je louais un logement. Lui c'était sa 3ème location je crois. Mais je ne savais pas que s'il ne payait pas ça me porterait préjudice. Il ne m'a jamais rien dit la dessus. Je pensais qu'en étant 2 dans la maison il fallait mettre aux 2 noms mais je ne savais pas que ça me mettrait dans la \*\*\*\*\*.

Je cherche de l'aide car je sature, je ne supporte plus son attitude, je suis en dépression en partie à cause des soucis qu'il m'a causés et je ne vois pas le bout de tout ça. Il m'a volé de l'argent sur mon compte, se drogue et boit beaucoup d'alcool. On a retrouvé des tas de cadavres cachés dans le sous sol ainsi que des médicaments. Il a également fait 2 tentatives de suicide chez nous en 2021 quand j'ai voulu le quitter et a fini à l'asile pendant 3 semaines et depuis il ne faisait que de me menacer de se tuer si je le quittais. En plus de ça mon père ne voulait pas que je le laisse seul dans la maison car il avait peur qu'il continue de tout détruire.

Que dois-je faire ?

Merci de m'avoir lue

Par **Zénas Nomikos**, le **02/11/2023** à **18:40**

Bonjour,

je vous propose que vous déposiez **plainte au pénal pour harcèlement moral principalement**.

Pour ce faire, faites un bref courrier au procureur de la République avec en objet :

***Plainte pour harcèlement moral et dégradations légères contre mon ex conjoint qui est drogué, alcoolique et suicidaire***

Allez aux urgences médicales proches de chez vous ou, idéalement, dans un UMJ, pour demander un certificat médical avec les ITT si le médecin le juge opportun.

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/notion-incapacite-travail-incapacite-totale-29251.htm>

Pour la plainte et sa procédure :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm>

**Code pénal, dila, légifrance :**

[quote]

Article 222-33-2-1

Version en vigueur depuis le 01 août 2020

[Modifié par LOI n°2020-936 du 30 juillet 2020 - art. 9](#)

Le fait de **harceler son conjoint**, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou son concubin par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail et de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ou ont été commis alors qu'un mineur était présent et y a assisté.

Les mêmes peines sont encourues lorsque cette infraction est commise par un **ancien conjoint** ou un ancien concubin de la victime, ou un ancien partenaire lié à cette dernière par un pacte civil de solidarité.

Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque le harcèlement a conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

[/quote]

**Source à jour :**

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042193490](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193490)

Par **May60**, le **04/11/2023 à 14:02**

Bonjour,

Je vous remercie du fond du cœur d'avoir pris le temps de me répondre et de me joindre des articles afin que je me renseigne et que je puisse lancer des procédures.

Merci beaucoup

Par **Zénas Nomikos**, le **04/11/2023 à 14:28**

Bon courage pour les suites.